

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 24 octobre 2023, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M^{MES}	Cathy Dufour Isabelle Giasson Julie Guay Michelle Martin	représentante suppléante de Franquelin directrice générale et greffière-trésorière représentante suppléante de Chute-aux-Outardes représentante de Pointe-Lebel
------------------------	---	--

ET

MM.	Michel Desbiens Raymond Lavoie Julien Normand Michel Paquet Réjean Sini	représentant de Baie-Comeau représentant de Ragueneau président et représentant de Pointe-aux-Outardes représentant suppléant de Baie-Trinité représentant suppléant de Godbout
------------	---	---

Sont absents :

Étienne Baillargeon Guy Côté Steeve Grenier Christian Malouin	représentant de Baie-Trinité représentant de Godbout représentant de Franquelin représentant de Chute-aux-Outardes
--	---

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 septembre 2023

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2023-09 de la Régie ainsi que n° 2023-09 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de septembre 2023
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023
- 2.4 Adoption de l'entente de tarification – MRC Manicouagan

LET

- 2.5 Décompte progressif n° 4 – Final – Recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau
- 2.6 Autorisation de procéder à l'achat de sable à des fins opérationnelles
- 2.7 Autorisation de procéder à l'achat de matériel granulaire (MG20)

3.0 Informations

- 3.1 Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) – 23^e édition
- 3.2 Lancement collection magasin de réemploi Phase 2

4.0 Correspondance

- 4.1 Lettre du MELCCFP – ministre Benoit Charrette – réponse à la lettre du 27 juin 2023 – Crédits compensatoires

5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 28 novembre 2023
- 5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 28 novembre 2023

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-90

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-91

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 septembre 2023

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 septembre 2023;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 septembre 2023, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2023-92

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2023-09 de la Régie ainsi que n° 2023-09 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2023-09 de la Régie d'une somme de **489 232,04 \$** et n° 2023-09 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **1 311,77 \$ pour un total de 490 543,81 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-93

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de septembre 2023

Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **1 135,97 \$** pour septembre 2023, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-94

2.3 État des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Godbout, Réjean Sini, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-95

2.4 Adoption de l'entente de tarification – MRC Manicouagan

Considérant que la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) permet à une Régie de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice reçu d'une activité;

Attendu que le Règlement 22-01 concernant la tarification des services dispensés par la Régie est en vigueur;

Attendu que l'article 8 du règlement 22-01 permet à la Régie de conclure des ententes tarifaires avec les MRC limitrophes et municipalités non-membres par le biais d'une résolution;

Attendu qu'il y a lieu de mettre à jour les tarifs pour l'élimination et la récupération des matières résiduelles du territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes de la MRC de Manicouagan.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Baie-Trinité, Michel Paquet, il est unanimement résolu de fixer la tarification des services dispensés par la Régie pour l'année 2024 à 119,32 \$/tonne pour l'élimination, 113,64 \$/tonne pour la récupération et à 142,05 \$/tonne pour les matières reçues à l'écocentre.
Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2023-96

2.5 Décompte progressif n° 4 – Final – Recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

Attendu que WSP a procédé au décompte final à la suite de la réalisation de l'ensemble des travaux au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau, soit le recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes;

Attendu que la réception provisoire des travaux a été effectuée;

Attendu que WSP recommande de procéder au paiement du décompte final incluant la retenue de garantie de 5 %;

Attendu que les documents contractuels requis ont été reçus.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à effectuer le paiement du décompte progressif n° 4, au montant de 192 939,23 \$ à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc., excluant les taxes applicables.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-97

2.6 Autorisation de procéder à l'achat de sable à des fins opérationnelles

Attendu que deux (2) soumissions ont été demandées;

Attendu que la compagnie Location Excavation RSMF Inc. a fourni le plus bas prix conforme, soit 6,50 \$/tonne, incluant le transport et avant les taxes;

Attendu que la dépense est capitalisée en inventaire et que seul l'utilisation réelle au cours de l'année est portée au compte courant.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à l'achat de sable de l'entreprise Location Excavation RSMF Inc., située au 628, Route 138 à Ragueneau (Québec) G0H 1S0, pour un montant de 19 500 \$, représentant 3 000 tonnes, incluant le transport et avant les taxes.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-98

2.7 Autorisation de procéder à l'achat de matériel granulaire (MG20)

Attendu qu'il est requis de procéder à l'achat de matériel granulaire afin de remblayer le chemin d'accès du lieu d'enfouissement technique;

Attendu que l'entreprise Location Excavation RSMF Inc. dispose du matériel nécessaire et des équipements pour effectuer l'opération de remblaiement.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Baie-Trinité, Michel Paquet, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à l'achat de matériel granulaire (MG20) de l'entreprise Location Excavation RSMF Inc. située au 628, Route 138 à Ragueneau (Québec) G0H 1S0, pour un montant de 14 350 \$, représentant 1 000 tonnes, incluant le transport et avant les taxes.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

3.1 Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) – 23^e édition

La SQRD a lieu du 20 au 29 octobre. La Régie organise diverses activités. La programmation est disponible au regiemanicouagan.qc.ca, publiée dans le journal *Le Manic* et les réseaux sociaux.

3.2 Lancement collection magasin de réemploi Phase 2

La directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, informe les élus que le lancement de la collection annuelle se tiendra le 10 novembre prochain.

4.0 CORRESPONDANCE

4.1 Lettre du MELCCFP – ministre Benoit Charrette – réponse à notre lettre du 27 juin 2023 – Crédits compensatoires

Isabelle Giasson mentionne aux élus avoir reçu la lettre du MELCCFP, en référence à notre lettre du 27 juin dernier, au sujet des crédits compensatoires.

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 28 novembre 2023 à 8 h.

5.2 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 28 novembre 2023 à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Monsieur Martin Lafontaine partage avec les élus la réalisation d'un projet de recyclage, soit avoir donné une deuxième vie à un objet acheté au magasin de réemploi Phase 2, avec photo à l'appui.

Rés. 2023-99

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 19.



**Julien Normand
Président**



**Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière**